

L'Union bancaire

Source: ALLEMAND, Frédéric, "L'Union bancaire", dans ALLEMAND, Frédéric, L'Union économique et monétaire: origine, fonctionnement et futur. Sanem: CVCE, Coll. Dossier thématique, 2013. CVCE, 2013.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/l_union_bancaire-fr-8e658ba7-40ee-4a7f-8248-4e967bfaed52.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



L'Union bancaire

La crise des *subprimes* qui se déclenche aux États-Unis en 2007 et qui frappe les pays européens à l'été 2008 altère profondément le secteur financier et bancaire. L'Europe fait face à une crise de liquidité, une crise de la titrisation et plus largement une crise de confiance au sein et à l'égard du secteur financier et de ses opérateurs.

Les causes de la crise financière sont rapidement identifiées: l'excès de liquidités sur les marchés financiers au début des années 2000, associé à un environnement de faible inflation et de taux d'intérêt à long terme très bas, conduit les investisseurs à se tourner vers des produits financiers risqués car plus rémunérateurs. La complexité de ces produits est mal évaluée par l'ensemble des opérateurs, y compris les établissements bancaires. Tant le risque de crédit que le risque de crise systémique, est sous-estimé par les autorités de surveillance financière et les agences de notation. Au niveau européen, comme mondial, la coopération entre les instances de régulation et de contrôle n'a pas accompagné la mondialisation des marchés financiers. Enfin, les réglementations financières, existant parfois de longue date, n'ont pas permis de limiter les risques, mais au contraire les ont pour partie favorisés.

La crise des subprimes est considérée par les autorités politiques européennes et nationales comme l'expression de dysfonctionnement du marché intérieur et des marchés internationaux. La dégradation des finances publiques à la suite des opérations de recapitalisation constitue une circonstance affectant négativement l'économie. Elle n'est jugée de nature à remettre en cause le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM). Tout au plus, la Banque centrale européenne doit-elle intervenir par le bien de mesures conventionnelles et non-conventionnelles pour garantir la liquidité du marché interbancaire. La Commission est également mobilisée en matière de contrôle des opérations de fusion et d'aide publique dans le cadre de la recomposition du paysage bancaire européen. Les réformes qui s'engagent se développent par conséquent dans le secteur du marché des services financiers au niveau européen mais aussi international, afin de tenir compte de l'intégration internationale des marchés financiers.